



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

École nationale
supérieure d'architecture
Versailles



Préparation au concours
d'Architecte et Urbaniste de l'État - AUE
2021 – 2022

Sommaire

04. Présentation
des Architectes et Urbanistes
de l'État

05. Les objectifs

06. Organisation

09. Conseil aux candidat.es

09. Equipe pédagogique

10. Intervenant.es
dans la formation

11. Emploi du temps

11. Capacité et lieux d'accueil

11. Candidatures

12. Inscriptions

12. Droits d'inscription

13. Plan

14. Accès

Présentation des Architectes et Urbanistes de l'État

AUE

Les architectes et urbanistes de l'État concourent à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'urbanisme, la construction, l'architecture et le patrimoine, l'habitat et le logement, l'aménagement du territoire et l'environnement. Ils et elles contribuent au développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Les architectes et urbanistes de l'État concourent à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'urbanisme, la construction, l'architecture et le patrimoine, l'habitat et le logement, l'aménagement du territoire et l'environnement. Ils et elles contribuent au développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Les architectes et urbanistes de l'État sont en poste dans les services des principaux ministères qui travaillent au développement équilibré et harmonieux des villes et des territoires :

- Le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) pour l'option « urbanisme-aménagement »
- Le ministère de la culture (MC) pour l'option « patrimoine architectural, urbain et paysager »

Les architectes et urbanistes de l'État constituent un corps d'encadrement supérieur à caractère interministériel. Ils ont vocation à occuper des fonctions supérieures de direction, d'encadrement, de conseil, de coordination, de contrôle et d'expertise dans les administrations et les établissements publics de l'État. Ils peuvent être chargés de missions d'enseignement, de recherche et de maîtrise d'œuvre.

Ils mènent un travail quotidien de conseil et d'information auprès des autres services de l'État, des décideurs locaux, des milieux associatifs et professionnels.

Les architectes et urbanistes de l'État jouent un rôle essentiel auprès des élus locaux pour accompagner la nécessaire évolution de nos territoires dans un sens respectueux à la fois de leur histoire et de la préservation de leur qualité environnementale.

Les AUE sont recrutés à l'issue d'un concours externe ouvert aux porteur.ses du titre d'architecte en France. Pour exercer leurs fonctions dans les unités départementales de l'architecture et du patrimoine, les architectes et urbanistes de l'État doivent détenir un diplôme, titre ou certificat qui ouvre l'accès au titre d'architecte en France. Ils portent alors le titre d'architecte des Bâtiments de France qui leur est conféré par une décision du ministre de la culture. Ce titre ne constitue pas un grade.

Les objectifs de la formation

La formation propose une préparation intensive aux épreuves du concours d'architecte et urbaniste de l'Etat sur l'année universitaire 2021 - 2022 (concours 2022). Peuvent s'inscrire à la préparation, des architectes diplômés par l'Etat titulaires de leur HMNOP et des architectes plus expérimentés (DPLG) désireux de s'investir dans des missions de service public.

Le concours et la préparation sont ouverts également aux architectes contractuels de l'Etat ou des collectivités et aux ingénieurs des travaux publics de l'etat, autorisés sous certaines conditions à se présenter au concours. Cette préparation s'inscrit pleinement dans la politique de formation tout au long de la vie professionnelle, comme l'une des principales missions des écoles d'architecture.

Organisation de la formation

Préparation aux épreuves d'admissibilité

D'octobre à janvier pour des épreuves de concours prévues en général en février

Structure du concours épreuves écrites

3 épreuves d'admissibilité : 2 épreuves écrites et 1 épreuve graphique sur 2 jours

- Épreuve n°1 : dissertation générale de 4 heures
Cette épreuve consiste à traiter une question de société, liée à l'architecture, à l'urbanisme ou à l'aménagement de l'espace en la restituant notamment dans l'histoire de la ville et de l'architecture. Elle est destinée à apprécier la connaissance qu'ont les candidats des grands problèmes contemporains de société, leur connaissance de l'histoire de la ville et de l'architecture, ainsi que leur capacité à poser une problématique, leur rigueur, leur ouverture d'esprit et la qualité de leur expression écrite.
- Épreuve n°2 : analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition, en 4 heures.
Cette épreuve a pour objet de mesurer

les connaissances architecturales, urbaines et paysagères des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse d'un projet et de ses enjeux dans un contexte institutionnel et juridique donné, leur jugement, la qualité de leur diagnostic, leur aptitude à expliquer et motiver leur point de vue.

- Épreuve n°3 : épreuve à option en 8 heures, avec proposition graphique, accompagnée de commentaires en décrivant les différentes étapes
Option urbanisme
Option patrimoine architectural, urbain et paysager

La Préparation Objectifs & programme

La préparation se déroule les samedis de 9h30 à 17h30, du 2 octobre 2021 au 5 février 2022 ainsi qu'un vendredi. La durée de la préparation – épreuves, corrections, conférences – est d'environ 140 heures.

Après une présentation des épreuves, les candidat.es sont mis.es en situation d'examen. Ils et elles sont invité.es à passer plusieurs fois chacune des trois épreuves. Une correction leur est ensuite proposée.

La préparation s'organise en 14 séances les samedis dans la plupart des cas.

Un concours blanc est proposé sur deux journées consécutives (vendredi - samedi)

- Les candidat.es travaillent sur une esquisse (10h-18h) à l'école. Les candidat.es peuvent éventuellement avoir la possibilité de réaliser leurs épreuves graphiques à domicile. Toutefois, il est fortement conseillé aux candidat.es de passer les épreuves en situation réelle de concours, c'est-à-dire en présentiel.
- Samedi matin : les candidat.es passent une épreuve écrite (ou assistent à une correction ou conférence) pendant que les correcteur.rices prennent connaissance du sujet de l'épreuve et des planches rendues.
- Samedi après-midi : séance plénière de correction de l'esquisse (présentation du sujet de l'épreuve et de ses enjeux majeurs par les correcteur.rices, puis commentaire de chacun des rendus des candidat.es).

Ce programme est complété par plusieurs conférences thématiques sur des sujets relatifs au concours et au cœur des enjeux de notre société (métiers des AUE, patrimoine architectural, aménagement du territoire, actualités législatives ...).

Les sujets sur lesquels s'entraînent les candidat.es sont issus des annales du concours ou élaborés par les intervenants (dissertation). Les correcteur.rices

qui présentent, préparent et corrigent les épreuves sont différent.es chaque semaine. Ce sont pour la plupart des architectes urbanistes de l'État, en fonction dans des postes diversifiés. Cela permet aux candidat.es de recueillir un large éventail de points de vue et, en rencontrant des AUE en poste, de saisir leur champ d'intervention et les points communs à leurs actions. Parfois, interviennent aussi des architectes voyers de la ville de Paris, des journalistes ou des universitaires.

A consulter : les annales du concours AUE <https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/architecte-et-urbaniste-de-l-etat-aue-concours-a133.html> l'association des architectes urbanistes de l'Etat (a-aue.fr)

Préparation aux épreuves d'admission

De avril à mai pour des épreuves de concours courant juin (selon calendrier du concours)

Structure du concours Epreuves orales

- Épreuve n°1 : appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement devant le jury (durée : 40 minutes de préparation puis 30 minutes d'oral). Cette épreuve consiste à mener une analyse critique d'un dossier opérationnel choisi par option, urbanisme

ou patrimoine. Cette analyse est assortie le cas échéant de contrepropositions ; le point de vue est développé et soutenu dans une discussion contradictoire avec le jury. Elle permet d'apprécier la capacité de synthèse et d'analyse rapide des candidat.es, leur aptitude à présenter un dossier de manière claire, précise et convaincante, leur capacité d'adaptation et de négociation dans une discussion ; elle inclut une vérification des connaissances juridiques des candidat .e.s.

- Épreuve n°2 : entretien avec le jury (40 minutes).

Les candidat.es présentent dans un premier temps leur itinéraire de formation, leurs travaux personnels, leur expérience professionnelle et précisent ce qu'ils et elles attendent d'un recrutement dans le corps des Architectes et Urbanistes de l'État. L'entretien avec le jury vise ensuite à vérifier les motivations des candidat.es pour travailler dans un cadre administratif donné, leurs aptitudes à s'inscrire dans un contexte professionnel diversifié, leurs capacités de mobilité, de dialogue, d'écoute et d'adaptation.

Cette épreuve a aussi pour objectif d'apprécier la qualité et la rigueur de la démarche professionnelle des candidat.es, leur culture générale et leur aptitude à exercer les fonctions confiées aux Architectes et Urbanistes de l'État. L'entretien permet également d'apprécier les capacités de management des candidat.es.

- Épreuve n°3 : langue anglaise
L'épreuve consiste en un exposé de cinq à dix minutes à partir d'un texte en langue anglaise, tiré au sort et portant sur un sujet d'ordre général, suivi d'un entretien avec l'examinateur. L'exposé et l'entretien se déroulent en langue anglaise.

Cette épreuve est destinée à vérifier que les candidat.es sont capables de comprendre un texte au vocabulaire courant et qu'ils et elles maîtrisent suffisamment la langue anglaise pour soutenir une conversation d'ordre général.

Attention, la préparation de l'ÉNSA Versailles ne comprend pas de séance de préparation à l'oral de langue.

La Préparation aux épreuves orales Objectifs & programme

Quatre samedis sont réservés aux architectes admissibles pour la préparation à l'oral.

La préparation consiste à faire passer des oraux blancs (au moins une fois pour chaque oral), devant un jury varié et dans des conditions similaires à celles du concours. Les sujets proposés pour l'oral d'analyse critique sont souvent des annales de l'épreuve écrite d'analyse du concours.

Conseils aux candidat.e.s

Rappel : la préparation n'est pas une formation initiale ; elle ne permet pas toutes les remises à niveau. Les élèves qui n'ont pas acquis au cours de leur formation initiale une maîtrise convenable des outils du projet architectural et urbain ou qui ont perdu certains automatismes critiques ou rédactionnels pourront rencontrer des difficultés.

De plus, il est recommandé aux élèves :

- De suivre autant qu'ils et elles le peuvent les conférences et de visiter les expositions proposées par les institutions comme le Pavillon de l'Arsenal, le Centre Georges

Pompidou, la Cité de l'architecture & du patrimoine (notamment les entretiens de Chaillot), la Société française des architectes, la Maison de l'architecture. Ces conférences abordent, avec un recul critique, des faits d'actualité.

- De consulter régulièrement les publications (ouvrages, presse écrite, sites internet) spécialisées et généralistes afin de suivre pendant la durée de la préparation l'actualité sur des questions qui touchent aux domaines de la ville, de l'architecture, du développement durable...

Équipe pédagogique

Elle se compose de conseiller.es pédagogiques, architectes et urbanistes de l'État, de deux coordinatrices AUE issues des deux ministères (Culture et Écologie), ainsi que de personnalités extérieures invitées. Les coordinatrices établissent le programme détaillé des semaines, préparent les documents pédagogiques, présentent techniquement les épreuves, montent les jurys. Elles s'impliquent aussi comme correctrices.

Coordination scientifique de la préparation

- Emilie Cam, AUE, cheffe du service aménagement à Paris (Préfecture - UDEA75)
- Stéphanie Thilleul, AUE, ABF adjointe au chef du pôle de Paris du Service Métropolitain de l'Architecture et du Patrimoine

Coordination administrative de la préparation

- Brigitte Beauchamp, responsable de la formation continue à l'ÉNSA Versailles

Intervenant.e.s dans la préparation

Equipe 2020 - 2021

- Daniel Andersch - AUE - Chef de service études et prospective, DDTM Hérault
- Stéphane Beaudement - Chef du Service Planification Aménagement Durable - UD Hauts-de-Seine
- Alizée Blondelot - ABF - Adjointe de l'UDAP - Moselle
- Matthieu Bourez ABF - Adjoint de l'UDAP des Yvelines
- Clarisse Brodbeck - ABF - Adjointe de l'UDAP des Yvelines
- Etienne Brunet - AUE - Chef de service des études et stratégies territoriales, DDT Coreze
- Joël Bye - AUCE - Chef de bureau expertises de l'immobilier- Ministère de l'Economie et des Finances
- Anne Delaunay Vernhes - AUE - Responsable du département RéCI - DRIEA
- Samantha Deruvo - ABF- SMAP Paris DRAC IDF
- Ariane Dienstag - Historienne de l'art, architecte, philosophe, enseignante à l'ÉNSA Versailles
- Fabien Doisne - AUCE - Chef du service aménagement, UD93 DRIEA
- Philippe Dress - AUGE Sous-directeur action immobilière - Ministère des Armées
- Florent Hébert - AUCE - Chef de la MRAI - Ministère des Armées
- Jean Matthieu Houppe - AUE - Adjoint du service logement, DDTM Côte d'Armor
- Sophie Masse - AUE - Adjointe au chef du bureau de la Qualité de l'architecture -Ministère de la Culture
- Véronique Monsenego - AUCE - Adjointe du responsable de la politique immobilière de l'Etat en IDF
- Marion Morin Auroy - AUE - Adjointe à l'UDAP Ile et Vilaine
- Florence Mottes - AUE - Inspectrice des sites de Paris - DRIEAT
- Roland Peltekian - ABF- SMAP Paris DRAC IDF
- Antoine Marie Préaut - Conservateur Régional des Monuments Historiques, DRAC IDF
- Paul Trouilloud - AUGE - Architecte des bâtiments de France
- Paola Vita - AUE Cheffe de projet aménagement et urbanisme DGALN

Emploi du temps

La préparation se déroule les samedis de 9h30 à 17h30, du 2 octobre 2021 au 5 février 2022 ainsi qu'un vendredi.

La durée de la préparation – épreuves, corrections, conférences – est d'environ 140 heures.

Quatre samedis sont ensuite réservés aux architectes admissibles pour la préparation à l'oral (dates à définir selon le calendrier des épreuves du concours).

Capacité et lieux d'accueil

La capacité d'accueil à l'ÉNSA Versailles est de 12 élèves,

La formation a lieu dans les locaux de la Maréchalerie, au 5, avenue de Sceaux – 78000 Versailles

Candidatures

Sur CV et lettre de motivation à adresser par mail ou voie postale, avant le début de la préparation le 2 octobre 2021.

Adresse postale :
École nationale supérieure d'architecture de Versailles
Préparation concours AUE
B.P. 20 674 – 78006 Versailles cedex

Inscriptions

La fiche d'inscription et le chèque (si mode de paiement choisi) sont à envoyer à l'attention de :

*Nadine Perrin au bureau de la scolarité,
préparation au concours AUE
(à l'adresse ci-dessus).*

Contact :

*Nadine Perin, renseignements, chargée
du suivi administratif et financier
tél. 01 39 07 40 97
nadine.perrin@versailles.archi.fr*

Droits d'inscription

- Inscription prise en charge par un organisme public ou privé : 1000 euros
- Inscription autofinancée : 700 euros
- Deuxième inscription consécutive : 350 euros
- Inscription aux seuls oraux : 250 euros

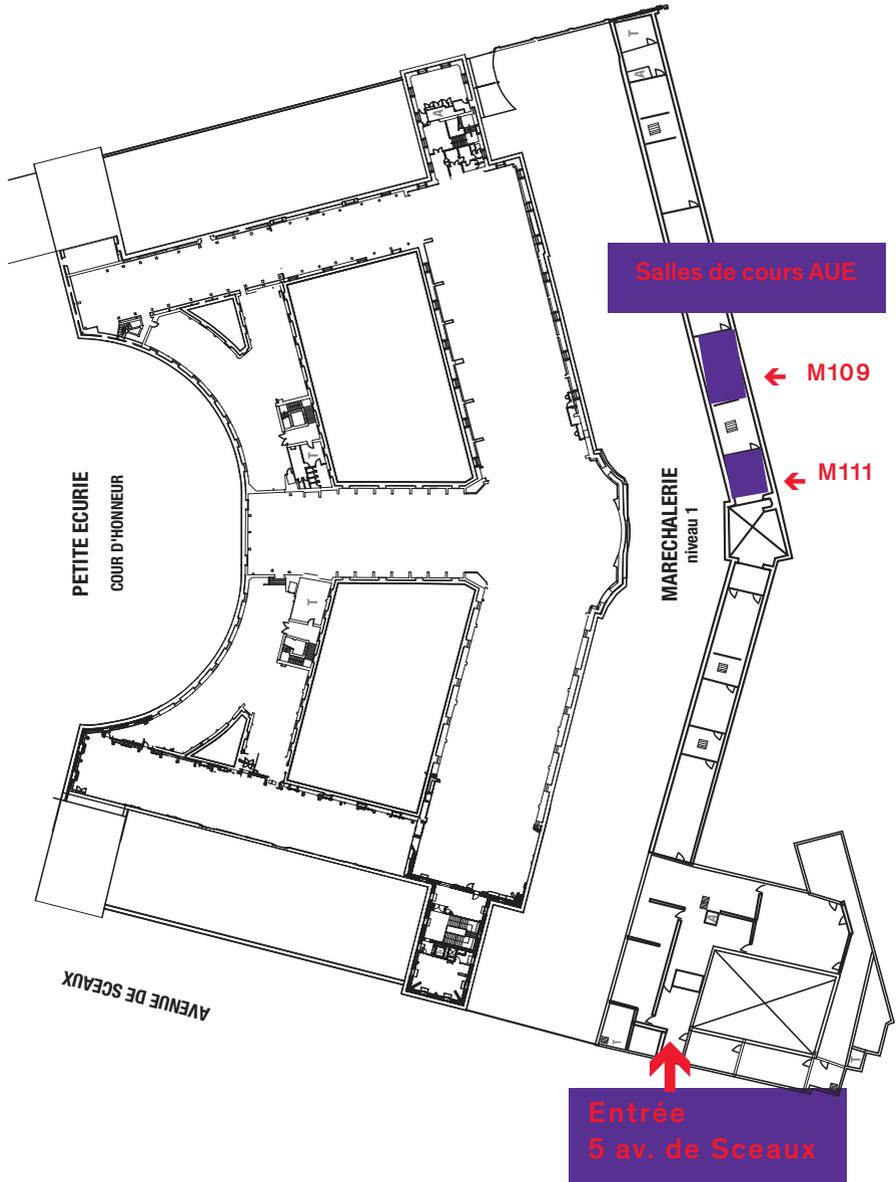
Les inscriptions sont à régler avant le 31 décembre de l'année en cours, par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'ÉNSA Versailles, ou par virement bancaire (RIB sur demande)

*Rappel : l'inscription à la préparation est indépendante de l'inscription au concours qui se fait sur le site du Ministère de la Culture
<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Autres-concours/>*

*Architecte-et-urbaniste-de-l-etat2
L'attestation d'inscription à la préparation donne droit à l'accès à la Médiathèque de l'ÉNSA Versailles.*

L'emprunt d'ouvrages est possible sous certaines conditions. La Médiathèque est ouverte le lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 18h30, le mercredi de 13h00 à 18h00, le vendredi de 9h00 à 17h00.

Plan



Accès

Train

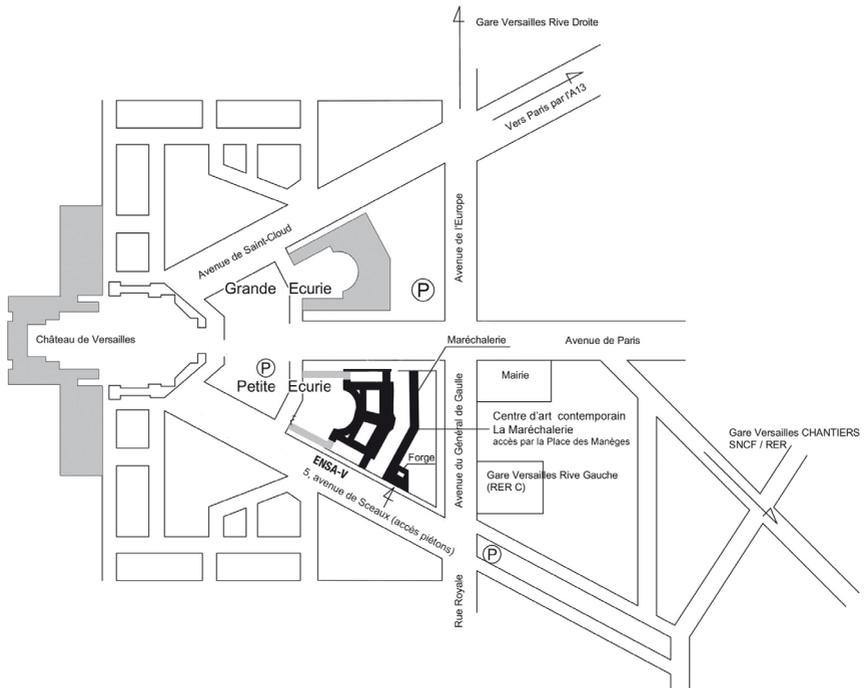
- Gare de Versailles rive gauche (Paris Invalides RER C)
- Gare de Versailles rive droite (Paris-Saint-Lazare)
- Gare de Versailles Chantiers (Paris Montparnasse)

Bus

Pont de Sèvres, ligne 171 de la RATP (arrêt avenue de Paris)

Voiture

- Autoroute A13, sortie Versailles-Château
- Autoroute A86, sortie Versailles-Château



École nationale
supérieure d'architecture
Versailles

5 avenue de Sceaux
78000 Versailles
T +33 (0)1 39 07 40 00
ensav@versailles.archi.fr
versailles.archi.fr